

T S

A T

TEXTES SELECTIONNES
AUSGEWÄHLTE TEXTE

DGX/A/1/

Bruxelles, le 28 octobre 1970 - 6 F

RELATIONS EXTERIEURES ET POLITIQUE
COMMERCIALE DE LA COMMUNAUTE

Exposé fait par M. E. WELLENSTEIN
le 8 juin 1970

à l'occasion de la visite de
Journalistes internationaux accrédités en Suisse

Le thème qui m'a été donné à traiter porte aussi bien sur ce qu'on appelle les relations extérieures de la Communauté que sur la politique commerciale.

Nous entendons grosso modo par politique commerciale l'application, sous sa forme générale, du régime de commerce extérieur de la Communauté, tandis que par relations extérieures nous entendons quelque chose de plus spécifique, de plus intense, c'est-à-dire les relations particulières que la Communauté entretient déjà ou qu'elle entretiendra avec certains pays.

C'est ainsi qu'au sein de la Communauté les services sont organisés de telle façon qu'il y a une direction générale qui est responsable pour l'adhésion de nouveaux membres (comme la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande qui sont candidats en ce moment) et qui est également responsable pour les relations avec les pays qui ont demandé un régime spécial avec la Communauté.

Cette distinction vous montre déjà qu'il y a ici des problèmes qui commencent d'ailleurs à intéresser - pour ne pas dire préoccuper - certains autres pays, tels que les Etats-Unis. Ces derniers constatent avec une certaine appréhension que le commerce en Europe prend de plus en plus une forme de réciprocité préférentielle et que le groupe de pays avec lesquels ces relations existent s'étend toujours.

Au début de cette année-ci, les préoccupations latentes à ce sujet sont devenues plus ou moins ouvertes et la Communauté a été l'objet de critiques de certains côtés.

On lui reproche qu'elle est en train, par des accords préférentiels de compromettre - ou du moins qu'elle menace de compromettre - les règles générales du droit commercial mondial, c'est-à-dire les règles du GATT.

Peut-être pourrait-on poser le problème comme suit : si ces régimes préférentiels devaient s'étendre au-delà des pays d'Afrique, non seulement à certains territoires dans les Caraïbes mais encore à l'Asie, le système général du commerce mondial, qui a été mis sur pied après la dernière guerre mondiale, pourrait se trouver gravement compromis.

Cependant, la Communauté prend soin d'expliquer que, s'il y a un si grand nombre de cas qui se présentent à elle comme des cas spéciaux, ce n'est pas que la Communauté l'ait voulu ainsi, mais parce que le monde est fait ainsi.

La Communauté n'a donc pas tellement voulu créer ces relations spéciales, c'est plutôt le contraire. Un nombre de cas existaient et comme elle ne pouvait pas les ignorer, elle essaie d'y trouver la meilleure solution possible.

En même temps, nous avons essayé d'expliquer que, puisqu'il en est ainsi, il n'entre nullement dans les intentions de la Communauté d'étendre la zone de ces arrangements préférentiels d'une façon arbitraire. Au contraire, elle se propose de clôturer la liste avec la série qui s'ajoutera au moment où la Grande-Bretagne deviendra membre de la Communauté.

Cela pour les pays situés en dehors de l'Europe.

En ce qui concerne les pays d'Europe, la discussion est évidemment engagée sur une base différente, puisque là il ne s'agit de rien d'autre que d'essayer d'aboutir à ce qui a toujours été l'intention des auteurs de traités européens : l'organisation économique de notre continent ou, de la partie du continent où nous avons quelque chose à dire.

Il est donc logique qu'à long terme on vise à l'intégration aussi complète que possible de l'espace économique de l'Europe occidentale.

Cela a évidemment pour conséquence que l'accès réciproque entre les marchés européens est privilégié par rapport à l'accès des forces économiques américaines en Europe. C'est simplement la conséquence de l'intégration économique de notre continent.

Le fait d'avoir créé un tarif extérieur commun entre six pays européens n'a nullement pesé sur le commerce avec les Etats-Unis, au contraire. On constate que depuis 1958, les Etats-Unis n'ont fait de meilleures affaires avec aucun pays du monde qu'avec la Communauté.

On peut donc penser que l'élargissement de cette Communauté et la création d'une zone économique plus large encore par des arrangements particuliers à étudier ne devrait pas, à première vue, être une mauvaise chose pour ses partenaires commerciaux mais qu'elle devrait, comme c'était le cas pour la Communauté à Six, constituer un stimulant économique tellement fort que tout le monde y trouverait son profit.

La Communauté a d'ailleurs une très bonne raison pour ne pas laisser se dérouler les choses ainsi que le commerce mondial en serait pénalisé : la Communauté dépend si fortement du commerce mondial que ce ne serait certainement pas dans son propre intérêt d'adopter des formules qui restreindraient ce commerce.

Aujourd'hui, il faut admettre que les mutations qu'entraîne la création d'un grand espace économique, peuvent à l'avenir également influencer nettement la politique et l'attitude des gens. Tout porte à croire que la création d'un tel plus vaste ensemble comporte en elle-même la tendance à une plus grande ouverture.

Je crois que, à part les discours philosophiques, ce fait économique devrait être de nature à rassurer les partenaires commerciaux de la Communauté dans le monde.

Ceci dit, il y a évidemment un problème et peut-être ne pourrais-je le situer mieux qu'en divisant, d'une façon très rudimentaire, le monde en trois parties et en passant en revue avec vous l'évolution des relations de la Communauté avec ces trois groupes de pays.

A part les pays avec lesquels nous avons des relations spéciales, le premier groupe de pays est celui des pays développés et, comme on le voit dans le monde entier, c'est avec ce groupe-là que le développement de nos échanges est de loin le plus fort. Il n'est pas vrai que la meilleure condition pour développer les échanges est d'avoir des économies complémentaires, au contraire, les meilleurs clients des pays développés sont d'autres pays développés. La récente histoire économique le prouve de plus en plus.

Ensuite, il y a le groupe de pays avec lesquels nous entretenons des relations spéciales. J'en ai déjà parlé et je n'approfondirai pas ce problème maintenant.

Mais en dehors de ces deux groupes, il y a un grand groupe de pays moins développés. Le commerce avec la Communauté constitue pour ces pays un facteur fondamental dans leur développement parce que la Communauté, telle qu'elle est maintenant et telle qu'elle sera si de nouveaux membres s'ajoutent aux six membres actuels, est de loin le plus grand partenaire commercial du monde sous-développé.

Cela est vrai non seulement pour des pays africains avec lesquels nous avons des relations spéciales, mais également pour l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Asie.

Les choses étant ainsi et comme le commerce avec la Communauté a une telle importance pour cette partie du monde, il est évident que pour nous il est extrêmement important d'arriver avec nos grands partenaires - comme les Etats-Unis et le Japon - et avec nos membres futurs - le Royaume-Uni - à une solution raisonnable du problème des préférences générales pour les pays sous-développés qui ont été préconisés par la CNUCED (l'UNCTAD) il y a deux ans déjà et que le monde entier attend des grands pays développés.

Suite aux discussions récentes à l'O.C.D.E. où un certain rapprochement avec le système préconisé par les Etats-Unis pour ces préférences a été opéré, nous espérons vivement de pouvoir arriver à une conclusion positive dans cette affaire avant la fin de cette année, car nous nous rendons bien compte que, politiquement, nous ne pouvons pas vivre avec un système qui se limiterait à donner à certaines parties de ce monde seulement, sur une base historique, des préférences et qui ignorerait, d'un autre côté, de vastes parties du monde qui n'entrent pas dans ce système mais pour lesquels les relations commerciales avec la Communauté ont également une importance primordiale.

Je voudrais terminer en vous indiquant très brièvement les différents instruments que la Communauté possède déjà pour organiser sa politique commerciale extérieure.

Nous avons, d'une part, les tarifs. C'est le chapitre dans lequel nous avons déjà aujourd'hui une politique entièrement unifiée et communautaire, c'est-à-dire que le même tarif douanier et les mêmes législations douanières sont applicables aux frontières extérieures des six pays membres de la Communauté.

Il y a, par ailleurs, le chapitre des contingents à l'importation ou à l'exportation. Ici, nous n'avons pas encore entièrement déterminé notre politique commune, dans ce sens que, avec certains pays comme le Japon et avec les pays de l'Europe de l'Est, il subsiste aujourd'hui des régimes contingentaires assez différents d'un pays membre à l'autre et nous sommes en train de les unifier, mais cela demandera sans aucun doute encore un peu de temps.

Ensuite, il y a le chapitre des politiques à l'exportation, c'est-à-dire l'assurance-crédit, les crédits ou la garantie de l'Etat pour certaines affaires à l'exportation. Ici également, nous sommes en train de coordonner mais nous n'avons pas encore complètement réussi à unifier les politiques des Etats membres.